



## Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

Mairie, 15 160 ALLANCHE, .....Tél./Fax : 04.71.20.49.26

Mairie, 15 190 CONDAT, .....Tél./Fax : 04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

### PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### SEANCE DU 4 DECEMBRE 2008

#### CONDAT – 14 H 00

#### ZA DU PRE MOULIN – VENTE DES TERRAINS

Nous devons prendre une délibération pour fixer le prix de vente des terrains de la Zone d'Activité du Pré Moulin à CONDAT.

Le coût de l'aménagement au m2 est le suivant :

		<u>Acquisition</u>	
Emprunt			99.453,15
		<u>Aménagement</u>	
Emprunt			326.583,90
		<u>Travaux en régie</u>	
Sondages, débroussaillage			
- février, mars 2008			
Pelle	6 H 30 X 65 €/H		
Tracto pelle	18 H 00 X 56 €/H		
Agents	45 H 00 X 19 €/H		
Tronçonneuses	11 u X 22 €/u		2.527,50
- reste à réaliser hiver 2008/2009			
Tracto pelle	9 H 00 X 57 €/H		
Agents	27 H 00 X 20 €/H		
Tronçonneuses	6 u X 22 €/u		1.185,00
Déchet sur trottoirs			
170 tonnes X 4,70 €/t X 1,196		956,00	
Mercedes	30 H 00 X 57 €/H		
Tracto pelle	7 H 30 X 57 €/H		
Rouleau	7 H 30 X 27 €/H	2.340,00	3.296,00

<u>Frais géomètre pour bornage</u>	3.035,00
Totalité du coût	436.080
<b>Surface en vente</b>	<b>27.600 m2</b>
<b>Coût au m2</b>	<b>15,80 €HT</b>
Prix de vente des terrains sur la Zone de RIOM es Montagnes MURAT	6,86 €HT 8 à 10 €HT

Le prix de vente est fixé à **8 € HT/m2**

*Voix pour*     **18**  
*Voix contre*   **0**  
*Abstention.*   **0**

### CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE

Le conseil décide de renouveler l'adhésion au service de médecine créé par le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale du CANTAL.

*Voix pour*     **18**  
*Voix contre*   **0**  
*Abstention.*   **0**

### TPU

Voir le tableau annexe qui nous avait été remis par les services du Trésor au cours de la présentation de la TPU, de la TEOM et de la ROM.

Sur la base des chiffres de 2007 :

- la première colonne indique le produit de TP perçu par les communes ;
- la deuxième colonne indique le produit perçu sur chacune des communes quand on rajoute la part de la communauté de Communes ;
- la troisième colonne indique le produit perçu sur chacune des communes une fois le passage en TPU réalisé.
- Ce montant va varier de manière linéaire tous les ans jusqu'à atteindre le taux de TPU de la Communauté de Communes qui résulte de la moyenne des taux des communes membres à laquelle s'ajoute le taux communautaire.

Ainsi :

- pour une entreprise de Landeyrat assujettie, le taux de Taxe Professionnelle passera de  
7,83% à 14,20%
- pour une entreprise de St Bonnet de Condat, de     30,24% à 14,20 %
- Allanche                           13,28% à 14,20 %
- Condat                               13,69% à 14,20 %

Etc...

Avec cette simulation, la Communauté de Communes reverse en totalité la Taxe Professionnelle perçue aux communes membres sur la base des montants de l'année où se

produit le passage en TPU. Par la suite, toutes les nouvelles taxes professionnelles reviennent en totalité à la Communauté de Communes.

L'opération est donc neutre pour les communes l'année où se fait le changement mais aura des incidences en fonction des activités générant une nouvelle TP.

L'opération n'est pas neutre pour la Communauté de Communes qui devrait gagner de la DGF (56.000€).

Après en avoir débattu, le conseil fait un sondage des avis des membres présents :

Pour le passage en TPU : 8 , contre : 6, s'abstiennent : 4.

Compte tenu des avis très partagés sur le sujet, il est décidé de ne pas effectuer le passage en TPU.

Le conseil décide donc d'instaurer une **taxe professionnelle de zone** sur la Zone d'Activité du Pré moulin à CONDAT au taux de **13,75%**.

***Voix pour***     **18**

***Voix contre***   **0**

***Abstention.***   **0**

## **ROM**

Pour instituer la Redevance d'Ordures Ménagères, le service d'élimination des déchets devient un SPIC (Service Public Industriel et Commercial).

A ce titre, il fait l'objet d'un budget annexe qui doit être équilibré en recettes et en dépenses. En application de l'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il n'est pas fait interdiction aux collectivités de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de l'élimination des déchets lors de l'institution de la ROM pour les quatre premiers exercices.

Au bout de quatre ans, le produit de la redevance doit donc équilibrer le budget.

Le tableau joint présente une simulation de ce que pourrait être une redevance d'ordures ménagères, sachant que les possibilités de répartitions sont illimitées à condition qu'elles prennent en compte la notion de service rendu.

Nous avons fait une simulation de la taxe au mois de juillet avec un produit attendu de 585.000 €. Nous avons pris la même base de calcul car le Syndicat des Cramades ne nous a pas donné d'autres éléments pour la préparation de notre budget.

Après avoir débattu, le conseil vote pour l'instauration d'une ROM :

***Voix pour***     **0**

***Voix contre***   **17**

***Abstention.***   **1**

## **CITE DE L'ESTIVE – CAFE DE LANDEYRAT – PLAN DE FINANCEMENT.**

Le projet d'aménagement de la Cité de l'Estive ne concerne plus que le Café de Landeyrat.

Le dossier de consultation d'entreprises réalisé par Atelier 4 fait apparaître un coût total de l'opération de **237.000 €HT** soit **283.452 €TTC**.

Le plan de financement est le suivant :

Subvention Etat	Programme 122	<b>5.569</b>
	DDR	<b>24.648</b>
Subvention Conseil Régional		<b>83.013</b>
Subvention Conseil Général		<b>76.370</b>
Emprunt et autofinancement		<b>93.852</b>

**Voix pour 18**  
**Voix contre 0**  
**Abstention. 0**

### **CHARTE FORESTIERE DU MASSIF DE LA RHUE - ELABORATION D'UN CONCEPT TOURISTIQUE CONDAT-CHAMPS**

La Communauté de Communes du Cézallier est maître d'ouvrage des actions du volet touristique de la Charte Forestière de Territoire du Massif de la Rhue et du Haut Cantal. Les 2 autres communautés de communes de Pays Gentiane et Sumène Artense sont associées et participent sur la base de conventions établies action par action.

Dans le cadre du volet tourisme de la CFT Massif de la Rhue et du Haut Cantal, une mission de 6 mois va être confiée à Mille Lieux sur la Terre (Guy Brun, Loubaresse) afin d'élaborer un concept touristique original, respectueux d'une logique de développement durable, entre Condat et Champs sur Tarentaine.

Le montant total de la prestation est de 23 500 € HT soit 28 106 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Conseil Régional d'Auvergne .....	7 026 €	25%
Conseil Général du Cantal .....	11 242 €	40%
FEDER.....	4 215 €	15%
Communauté de Communes de la Charte .....	5 623 €	20%
<i>Dont CC Sumène Artense .....</i>	<i>2 530 €</i>	<i>45% de la part des CC de la charte</i>
<i>CC Pays Gentiane.....</i>	<i>2 249 €</i>	<i>40%</i>
<i>CC Cézallier .....</i>	<i>844 €</i>	<i>15%</i>

---

**TOTAL ..... 28 106 € TTC**

Nous devons signer une convention avec les Communautés de Communes partenaires de Sumène Artense et Pays Gentiane.

**Voix pour 18**

**Voix contre 0**

**Abstention. 0**

### **DEMATERIALISATION DE PROCEDURES ADMINISTRATIVES**

AGEDI propose un logiciel qui permet de dématérialiser les procédures administratives suivantes :

- les actes soumis au contrôle de légalité (ACTES)
- les bulletins de salaire pour les échanges avec le comptable du trésor
- les déclarations à l'Urssaf et l'ASSEDIC (DUCS-EDI)

Par le biais du dispositif « STELA » de télétransmission, il peut être effectué un dépôt normalisé des actes sur l'un des serveurs du ministère lequel émettra un accusé de réception. Le dit dispositif doit assurer l'identification et l'authentification de la collectivité territoriale émettrice, l'intégralité des flux de données relatives aux actes concernés ainsi que la sécurité et la confidentialité des données.

Il est également possible de transmettre, par voie électronique, les "données" de paye, à la trésorerie en format XML sur support numérique. Ces données incluent notamment celles que l'on retrouve sur les bulletins de paies.

A.GE.D.I. connectera et paramétrera les outils nécessaires sur site, en assurera le suivi et la maintenance y compris hotline et la formation nécessaire des personnels et Elus concernés.

Nous devons délibérer pour décider :

- De mettre en œuvre un dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture dans des conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur.
- De mettre en œuvre un dispositif de dématérialisation des données de la paye avec le trésor et de DUCS-EDI avec l'U.R.S.S.A.F. et l'ASSEDIC.
- De charger le Président d'entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces décisions avec l'aide du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. dont la Communauté de Communes est membre.
- De signer les conventions afférentes avec les administrations concernées : Préfecture, Trésor Public, ...

Cette proposition a été effectuée auprès de toutes les mairies afin de réduire le coût de la formation proposée par AGEDI.

Se sont engagées les communes suivantes :

Marcenat, Condat, Montboudif, Saint Bonnet, Chanterelle, Pradiers, Landeyrat, Ségur ainsi que Lugarde et Vèze.

**Voix pour** 18  
**Voix contre** 0  
**Abstention.** 0

### **SERVICE PUBLIC LOCAL**

Le Conseil Régional a conventionné avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour mettre à disposition des administrés des ressources administratives sur les sites Internet des collectivités de la Région Auvergne.

Le Service Public Local propose une solution complète d'administration :

- un guide des droits et démarches administratives ;
- un système de télé-formulaires adressables en ligne ;
- un service « événements de vie », récapitulant les formalités à réaliser en fonction de 12 moments-clés de la vie (déménagement, mariage, préparation de la retraite, décès d'un proche...).

Notre communauté de communes peut installer ce service sur le site Cézallier.org.

Le Conseil Régional prend en charge les frais d'installation, de mise en service et d'utilisation de ce service pendant deux ans à condition d'adhérer avant le 11 décembre 2008.

La Communauté de communes s'engage à publier l'ensemble des services proposés par SPL, à en faire la promotion dans ses communes, et à suivre l'évolution du service. C'est Olivier MAYET qui serait chargé de cette tâche.

Nous devons pour cela signer une convention avec le Conseil Régional et une avec la Caisse des Dépôts.

**Voix pour** 18  
**Voix contre** 0  
**Abstention.** 0

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

*La Communauté de Communes de Gentine* était en retard de ses appels de participation pour la collecte des ordures de la commune de Lugarde.

Pour nous mettre à jour, nous devons prévoir une dépense supplémentaire à notre budget.

#### **Section de Fonctionnement**

#### **Dépenses**

C/65735	8.250
C/678	- 8.250

*La Maison de santé pluridisciplinaire de Condat* a fait l'objet d'une consultation pour attribuer la mission de maîtrise d'œuvre.

C'est le cabinet TRINH LAUDAT de Saint FLOUR qui a été retenu pour un montant de 139.979,84 € TTC.

Nous devons inscrire cette opération au budget

## Section d'Investissement

### Dépenses

C/2313-29 140.000

### Recettes

C/1641-00 140.000

**Voix pour 18**

**Voix contre 0**

**Abstention. 0**

## **ACQUISITION DE CHAINES DE DENEIGEMENT**

Nous devons prévoir l'acquisition de deux paires de chaînes de déneigement pour équiper l'UNIMOG.

Le montant du devis s'élève à 4.440 €HT, soit 5.310,24€TTC.

Nous demandons une subvention auprès du Conseil général de 60%HT, soit 2.664€.

**Voix pour 18**

**Voix contre 0**

**Abstention. 0**

## **DECHETTERIE DE CONDAT**

Monsieur WALCHLI rappelle l'historique de l'implantation de la Déchetterie de CONDAT au Pont de Laspérières.

Il demande à ce que la Déchetterie soit transférée à la Zone d'Activité du pré Moulin.

Les autres membres du conseil ne se montrent pas favorables à ce changement.

## **CREATION D'UN AUDITORIUM AU PREVENTORIUM DE CONDAT**

Monsieur WALCHLI propose d'aménager des bureaux et des locaux d'accueil et de travail pour les organismes qui oeuvrent dans le domaine des signes de qualité dans le bâtiment du Préventorium appartenant à la commune de CONDAT.

Le conseil ne prend pas de décision pour donner suite à ce projet.

## **PROJET D'ATELIER FROMAGER A CONDAT**

Monsieur WALCHLI rappelle l'historique du projet d'atelier fromager à CONDAT.

Il revient sur la décision du conseil communautaire de geler ce projet et en présente un compte d'exploitation prévisionnel.

Après avoir débattu, compte tenu :

- que le bâtiment prévu pour le projet est toujours occupé par les services techniques de la commune de CONDAT ;

- que les informations concernant le fonctionnement de l'atelier sont jugées insuffisantes ;  
le conseil décide d'ajourner la relance du projet d'Atelier fromager à CONDAT.

Assistaient à la réunion : Mlle VAISSIERE ( Allanche), MM. VERDIER (Landeyrat), MERLE et TAVERNIER (Marcenat), LESCURE (Pradiers), CHABRIER (Ségur les Villas) , MAGE, WALCHLI et PALLUT (Condat), PRADEL (Montboudif), PONSONNAILLE (Peyrusse), CROUZY (Lugarde), BAGILET (Vernols), PALLUT (Chanterelle), RAYNAUD (Charmensac), MAGE (Montgreleix), TOURVIEILLE (Sainte Anastasie), Mme ROMAIN (Vèze).

Etaient excusés : MM. FOURNAL et DUMAS (Allanche), RONGIER (Joursac), MARTIN (Saint Bonnet de Condat)